



© OM / TAAF

OUTRE-MER

La gestion de crise dans les TAAF

Dans les terres australes et antarctiques françaises (TAAF), l'État mène une politique de continuité territoriale qui ne souffre aucune approximation. À 12 000 km de la métropole, le moindre accroc prend rapidement une tournure dramatique. Retour sur une crise récente qui a illustré la capacité de l'administration à surmonter une situation défavorable.

14 novembre 2012 au matin : le *Marion Dufresne II* entame sur l'île de la Possession les premières opérations logistiques de sa troisième tournée annuelle. Le navire ravitailleur des TAAF effectue chaque année quatre rotations dans les îles subantarctiques françaises (Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam) afin d'acheminer personnels, vivres, gazole, fret, nécessaires à la souveraineté française et à la recherche scientifique.

Après le ravitaillement de Pointe-Basse, le navire longe l'île en direction du site de La Pérouse, où une autre cabane scientifique doit être réapprovisionnée. Mais, à 8 h 59,

le navire heurte un haut fond par bâbord avant. Le long raclement de la coque suivi du brutal coup de gîte ne laissent aucun doute : le navire a touché, sa structure est potentiellement endommagée, un diagnostic doit être établi afin de prendre les décisions nécessaires pour la sécurité des 48 marins et des 97 passagers. De longues minutes s'écoulent, qui apportent la confirmation redoutée : des compartiments sont envahis par plusieurs brèches dont il n'est pas possible de déterminer l'ampleur. L'eau pénètre dans les cales, le local sondeur, le local propulseur, ainsi que des compartiments à gazole. Face au risque de naufrage, décision est prise

de rejoindre un mouillage abrité en baie du Marin, devant la base Alfred-Faure, à quelques heures de navigation de là. La rotation en cours est avortée, la rotation suivante annulée, il faut débarquer au plus vite en lieu sûr les passagers et les membres d'équipage non indispensables.

Se pose ensuite la question de la sauvegarde du navire. Si l'équipage a procédé immédiatement aux colmatages d'urgence, ceux-ci ne permettent pas de reprendre la navigation et ne rassurent pas sur la capacité du bateau à résister aux gros temps qui se prépare. Vient enfin la question de l'approvisionnement et des relèves des autres districts, Kerguelen et Amster-

dam, à plusieurs milliers de kilomètres. L'indisponibilité du navire provoque la rupture du « cordon ombilical » entre l'administration et ses territoires. Les personnels sur le terrain perdent d'un coup toute visibilité sur les échéances de retour et de ravitaillement, capitales pour la gestion de leur séjour.

Deux cellules de crise s'activent simultanément, l'une en métropole autour des TAAF, de l'IPEV (partenaire scientifique) et de l'armateur (CMA-CGM), l'autre à La Réunion associant aux TAAF les acteurs de l'Action de l'État en Mer. Très rapidement, un contrat d'affrètement est passé avec un navire français disponible au

Cap (Afrique du Sud). Le câblrier *Léon Thévenin* (France Télécom Marine) appareille le 16 novembre au soir avec un équipage réduit afin de faire rapatrier les nombreux passagers. Il emmène des plongeurs spécialisés dans l'inspection et les travaux d'urgence sur coque, et quinze tonnes de matériel lourd. Le *Coral Sea Fos*, un remorqueur basé à Maurice, se porte également auprès du *Marion Dufresne II*. Les deux navires arrivent à Crozet les 23 et 24 novembre suivants. L'évacuation peut débuter.

Pendant ces dix jours d'attente, la base Alfred-Faure, « capitale » de Crozet, vit une crise du logement inédite. Conçue pour 45 personnes, elle voit sa population portée d'un coup à 145. Cet afflux transforme les sujets du quotidien en défis logistiques :

literie insuffisante, sanitaires sous-dimensionnés, approvisionnement en eau douce fragilisé, espaces de vie saturés. Si le temps devait se dégrader, confinant les agents dans les bâtiments, la situation deviendrait critique. Le chef du district, un commandant de police aguerri, facilite le séjour de chacun. Il favorise les sorties terrain, professionnelles ou d'oxygénation. Dès que le temps le permet, la moitié de la base est éparpillée sur l'île. Les consignes données depuis Paris par le préfet des TAAF sont claires : « rassurer les gens, éviter un sur-accident » ! Une troisième cellule de crise est constituée sur place

pour résoudre les difficultés qui se font jour heure après heure. Les manipulations scientifiques programmées sur Crozet sont menées à bien, la communication vers l'extérieur est encadrée, les efforts de logement sont partagés. La question des vivres frais ne pose pas de problème ; grâce au ravitaillement prévu pour les autres districts, la communauté peut supporter une longue attente.

Le 24 novembre, alors que le *Marion Dufresne* prend la direction du chantier naval sous surveillance de son remorqueur, 85 passagers quittent Crozet à bord du câblrier. Le trajet jusqu'au Cap se déroule sans encombre,

malgré la mauvaise mer. Moins de trois semaines après l'incident, chacun regagne son foyer au prix d'un programme de travail écourté

ou annulé, de fortes émotions et d'une aventure humaine inédite. Les jours suivants, deux navires d'appoint affrétés en urgence par les TAAF rétablissent une chaîne logistique de fortune avec Kerguelen et Amsterdam, permettant aux derniers personnels de rejoindre leurs districts d'affectation et aux équipes sur place de poursuivre leurs missions.

Après sept semaines de réparation, le *Marion Dufresne* a repris ses tournées en 2013, renouant le fil de la continuité territoriale française dont la fragilité a été mise en évidence par un accident dont il faudra évidemment tirer tous les enseignements. ○

Les consignes données depuis Paris par le préfet des TAAF sont claires : « Rassurer les gens, éviter un sur-accident » !



Passagers et membres d'équipage sont restés solidaires jusqu'au bout.

© OM / TAAF/S. Léjeune et B. Marie

ZOOMS SUR

Préfecture

La Loire distinguée à l'Assemblée nationale



© MIPref 42

La préfecture de la Loire a été distinguée du prix « organisation » par le magazine *Acteurs publics* pour la création d'une plateforme (www.manifestationsportive Loire.fr) destinée à faciliter l'organisation de manifestations sportives soumises à démarches administratives (régime de déclaration, régime d'autorisation, homologation de circuits). Ce guichet unique numérique permet

notamment d'alimenter et de promouvoir un calendrier commun à l'ensemble des événements sportifs, ou encore de dématérialiser l'ensemble des procédures administratives, tant pour l'utilisateur que pour les administrations en charge de leur instruction. Cette innovation entre également dans une démarche « développement durable », « qualité des services publics distants et de proximité » et « valorisation des territoires ». Le projet a été lancé à l'initiative de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de la Loire, avec le soutien de la préfecture et des sous-préfectures de la Loire. Sur notre photo, le directeur de la DDCS, Bruno Feutrier, est aux côtés de la préfète de la Loire, Fabienne Buccio.

Centrale

« Le numérique au service de la formation »

Le réseau de la formation de la DRH/SDRF s'est réuni en séminaire en décembre dernier sur le thème « le numérique comme outil de travail collaboratif et comme nouvelle modalité pédagogique », dont l'aspect fédérateur a été souligné par Nathalie Colin, directrice des ressources humaines. Des nombreux échanges, il est ressorti que l'accroissement de la formation à distance nécessite un vrai accompagnement : émergence de nouveaux métiers, changement du rapport à la formation des stagiaires mais aussi de leur supérieur hiérarchique, accès à ces outils pour les agents qui n'ont pas accès à un ordinateur... À l'issue des deux jours de travaux et des ateliers, des groupes de travail ont été constitués pour concrétiser les orientations prises pour 2014. Les délégués régionaux à la formation, les formateurs à temps plein et les cadres de la SDRF travailleront dans les prochaines semaines sur l'élaboration du plan national de formation 2015-2017, la refonte des accueils des personnels des catégories A, B et C, la rénovation des formations pour les chefs de bureau et les agents des services étrangers des préfectures et sous-préfectures, l'élaboration de nouveaux parcours de préparation dans le cadre de la promotion professionnelle, la recherche de formations bureaucratiques adaptées. Des référents de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale seront associés à la plupart de ces réflexions. Les premiers bilans d'étape seront livrés lors du prochain séminaire du réseau, en juin 2014.